

Comité syndical du 19 décembre 2025

Liste des délibérations

Le 19 décembre 2025 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE, Président du syndicat.

- **Délibération n° 2025_CS04_01**

Autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2026

Afin de permettre le fonctionnement normal budgétaire et comptable du SIEPAL dès le 1er janvier 2026, il a été demandé au Comité Syndical, d'autoriser le Président à mandater et engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui précéderont le vote du Budget Primitif 2026.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2025_CS04_02**

Détermination du mode et du montant de la participation au risque Santé

Conformément à l'ordonnance de 2021 et au décret de 2022, qui redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties des protections sociales de leurs agents, le Comité Syndical a dû délibérer pour déterminer le mode et montant de cette participation. Il a été proposé au Comité syndical :

de ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque Santé conclue entre le CDG 87 et la MNT et de retenir la modalité de participation suivante : la labellisation,

de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et verser une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public, ayant souscrit à un contrat labellisé,

la collectivité participe financièrement auprès de l'agent (la mention doit figurer sur le bulletin de salaire), à définir en fonction des conditions prévues dans le contrat,

d'autoriser le Président ou son représentant à verser la participation employeur retenue à tous les agents qui remettront une attestation d'assurance justifiant de la souscription à un contrat labellisé et de réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure de participation labellisée,

d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2025_CS04_03**

Avis sur modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Peyrilhac

La commune de Peyrilhac a engagé la seconde modification simplifiée de son PLU pour en simplifier sa lecture et son instruction. Les évolutions concernent uniquement le règlement écrit, et plus précisément les emprises au sol et extensions en zones agricoles et naturelles, les implantations des constructions et les dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions neuves

Il a été proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Peyrilhac

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2025_CS04_04**

Avis sur Modification simplifiée n°8 du PLU de la commune de Boisseuil

La commune de Boisseuil a engagé la huitième modification simplifiée de son PLU afin de remanier le parti d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur des «Bessières». Les évolutions redéfinissent notamment les accès à la zone, l'implantation interne des logements sociaux et d'un espace vert, ainsi que la densité globale du secteur

Après discussion, il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis défavorable sur la modification simplifiée n°8 du PLU de Boisseuil

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2025_CS04_05**

Avis sur Modification n°2 du PLU de la commune de Verneuil sur Vienne

La commune de Verneuil sur Vienne a engagé la seconde modification de son PLU afin d'adapter son phasage des ouvertures à l'urbanisation des zones à urbaniser. Cette évolution a été prévue pour faciliter la création de logements sociaux.

Le Bureau Syndical propose au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verneuil-sur-Vienne.

Adoptée à l'unanimité